



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0627

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : Exploitation des déchèteries de la Communauté urbaine, hors Givors-Grigny et Genas, et du centre de transfert et d'égouttage des déchets de balayage mécanisé de Rillieux la Pape - Lot n° 2 : exploitation des déchèteries situées à Décines Charpieu, Vaulx en Velin, Villeurbanne nord et sud, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape et du centre de transfert et d'égouttage des déchets du balayage mécanisé de Rillieux la Pape - Autorisation de signer un marché passé en appel d'offres ouvert

service : Direction générale - Direction de la propreté

**Rapporteur : Monsieur Joly**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauzé, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

**Séance publique du 9 mars 2009****Délibération n° 2009-0627**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Décines Charpieu - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : **Exploitation des déchèteries de la Communauté urbaine, hors Givors-Grigny et Genas, et du centre de transfert et d'égouttage des déchets de balayage mécanisé de Rillieux la Pape - Lot n° 2 : exploitation des déchèteries situées à Décines Charpieu, Vaulx en Velin, Villeurbanne nord et sud, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape et du centre de transfert et d'égouttage des déchets du balayage mécanisé de Rillieux la Pape - Autorisation de signer un marché passé en appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Conformément aux articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics (décret n° 2006-975 du 1er août 2006), une procédure d'appel d'offres a été lancée concernant l'exploitation des déchèteries de la Communauté urbaine, hors Givors-Grigny et Genas, et du centre de transfert et d'égouttage des déchets de balayage mécanisé de Rillieux la Pape, lot n° 2 : exploitation des déchèteries situées à Décines Charpieu, Vaulx en Velin, Villeurbanne Nord et Sud, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape et du centre de transfert et d'égouttage des déchets du balayage mécanisé de Rillieux la Pape.

Le plan d'actions stratégiques de la gestion des déchets 2007-2017, validé par le conseil de Communauté en décembre 2007, fixe comme objectif la valorisation matière, la prévention des déchets, la diminution des enfouissements et la maîtrise des coûts de traitement des déchets, notamment en mobilisant les producteurs de déchets sur le recyclage de leurs déchets.

La déchèterie est une installation classée soumise à autorisation et acceptant les déchets suivants : ferraille, papiers-cartons, gravats, végétaux, encombrants, bois, déchets d'équipements électrique et électronique (DEEE) et déchets dangereux des ménages (DDM).

Les marchés relatifs à l'exploitation des déchèteries de la Communauté urbaine et à l'aire d'égouttage des déchets de balayage mécanisé de Rillieux la Pape arrivent à échéance le 22 mars 2009. Il est donc nécessaire de les renouveler.

Une consultation spécifique sera lancée pour la déchèterie de Genas du fait de son rattachement au centre de stockage des déchets ultimes (CSDU), ainsi que pour les déchèteries de Givors-Grigny qui sont en cours de restructuration.

La prestation consiste en l'accueil et l'orientation des usagers, la mise en place et l'évacuation des contenants de récupération des déchets vers des filières choisies par la Communauté urbaine, la propreté et la maintenance du site.

Il s'agit d'un marché ordinaire, d'une durée ferme de cinq ans, à compter de sa notification.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en date du 13 février 2009, a classé les offres et désigné le groupement MOS Lyon-Nicollin comme offre économiquement la plus avantageuse et attribué le marché à cette dernière, pour un montant de 12 362 211,72 € HT, soit 14 785 205,22 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### DELIBERE

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché ordinaire d'une durée ferme de 5 ans concernant l'exploitation des déchèteries de la Communauté urbaine, hors Givors-Grigny et Genas, et du centre de transfert et d'égouttage des déchets de balayage mécanisé de Rillieux la Pape, lot n° 2 : exploitation des déchèteries situées à Décines Charpieu, Vaulx en Velin, Villeurbanne Nord et Sud, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape et du centre de transfert et d'égouttage des déchets du balayage mécanisé de Rillieux la Pape et tous les actes contractuels afférents avec le groupement MOS Lyon-Nicollin, pour un montant de 12 362 211,72 € HT, soit un montant de 14 785 205,22 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - section de fonctionnement 5840 - centre budgétaire 584 402 - centre de gestion 022 568.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.**